

AVIS PUBLIC



Saint-Léonard

Montréal

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2117-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES CONSEILLERS L'ARRONDISSEMENT (2117) AFIN DE SUSPENDRE LA CLAUSE D'INDEXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009.

AVIS est par les présentes donné qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui se tiendra **le lundi 6 juillet 2009, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, sera soumis, pour adoption par le conseil d'arrondissement le projet de règlement mentionné en rubrique et dont une copie a été déposée en même temps que l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2009.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Le projet de règlement a pour objet de suspendre, pour l'exercice financier 2009, la clause d'indexation du Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement (2117).

Ce projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 9^e jour du mois de juin 2009.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut